



**ACTE n° 2024D22**  
**DELIBERATION portant sur la mise en place de la VIDEO-PROTECTION**

Le dix-sept mai deux mille vingt-quatre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis MARTY, Maire.

**Présents (9) :** MARTY Denis, BENAZECH Roland, RISSE Sylvie, GOULESQUE Didier, PIETROPOLI Jean-Philippe, VERDIER Jean-Pierre, ROUTHÉ Jean Paul, DUCROS Alexandre, CORTESE Jean -Louis.

**Absents excusés (6):** SELAM Fatima, , LEQUEUX Jean-Louis, DURAND Joelle, FAUGERES Karine, BLANC ANTES Danielle, FRAYSSINET Sylvie.

**Pouvoirs (4) :** SELAM Fatima donne pouvoir à VERDIER Jean Pierre, LEQUEUX Jean-Louis donne pouvoir à PIETROPOLI Jean Philippe, DURAND Joelle donne pouvoir à Denis MARTY, FAUGERES Karine donne pouvoir à GOULESQUE Didier.

Secrétaire de séance : VERDIER Jean-Pierre

**2024D22 : Programme de vidéoprotection**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a délibéré favorablement pour l'installation d'un système de vidéoprotection au sein du village dans le cadre du vote du BP 2024 le 15 avril dernier. Pour Mémoire, une réunion a eu lieu avec le référent Sûreté de la Gendarmerie Nationale le 14 septembre 2023.

Après avoir fait le point technique avec l'installateur et notamment les points précis pour la mise en place, il s'avère nécessaire de préciser le budget prévu qui était de 13 200 € HT, soit 15 840 € TTC.

**Le nouveau devis finalisé s'élève à 16 000 € HT, soit 19 200 € TTC.**

**Après en avoir délibéré,**

Le Conseil Municipal

- Réaffirme la nécessité d'un tel dispositif afin de prévenir les incivilités, les vols (etc) et assurer la protection des biens et des personnes,
- Valide l'enveloppe totale révisée et arrêtée à la somme de **16 000 € HT**, soit 19 200 € TTC,
- Autorise le Maire à demander les subventions et tout financement nécessaire
- Autorise le Maire à signer tous documents utiles à la mise en œuvre de cette décision.

**Fait et délibéré en Mairie de Monesties, le jour, mois et an ci-dessus.**

Monsieur le Maire  
Denis MARTY